

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
30 juin 2020

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Non soutenu

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1589

présenté par  
M. Bazin

à l'amendement n° 1437 (Rect) de M. Touraine

-----

**ARTICLE 2**

Au vingt-sixième alinéa, substituer aux mots :

« et traitements »

les mots :

« , aux traitements et aux prises en charge ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Comme le Gouvernement veut demander à l'assurance maladie de s'intéresser à des situations qui ne correspondant pas stricto sensu à des maladies, on ne peut pas se limiter à des « traitements », il faut évoquer aussi les « prises en charge », ce qui correspondrait davantage à la réalité.